

## **COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY**

Compte rendu de la réunion du 13 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le treize du mois d'octobre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoquée s'est réunie à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU, Anne Maïté TURMEL, Laurence HUZE, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Michel RIO, Luc HEBERT, Michel DUPAS, Frédéric DESDION, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE

Absents: MM. Thomas DEHAUMONT, Christophe MARON, Franck LAMBLARDY

A donné pouvoir: M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à Mme. Isabelle BAILLY-PURNU

M. Christophe MARON a donné pouvoir à M. Frédéric DESDION

Monsieur Michel DUPAS a été nommé secrétaire

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 12

nombre de membres votants : 14

date de la convocation : 7 octobre 2014

*Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité*

### **Archives communales :**

Madame Carole Duynslaeger, habitante de la commune et archiviste indépendante, est intervenue cet été pour traiter de nos archives communales. Elle informe ce jour les membres du Conseil municipal du travail effectué pour établir un inventaire, rassembler, archiver les documents municipaux. 16 mètres linéaires ont été mis à la destruction, en accord avec la Mairie et le service des archives départementales.

Un procès-verbal de récolement a été rédigé et transmis aux archives départementales de l'Eure. Certain documents anciens précieux sont conservés en l'état à la Mairie, en accord avec les services de la Préfecture de l'Eure.

### **Urbanisme - Environnement**

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 9, rue de la Poste

(parcelle cadastrée C n°430 pour une superficie totale de 343 m<sup>2</sup>).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur ce bien mentionné ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

#### **Actes administratifs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame Patricia BRAY, représentante titulaire et Monsieur Raphaël NORBLIN, représentant suppléant, de la commune de Fontaine sous Jouy dans le cadre des acquisitions de parcelles et leur transcription dans les actes administratifs correspondant.

#### **Informations diverses urbanisme :**

a) terrains mis en vente – résidence sous la ville :

2 terrains, dont les permis de construire sont devenus caducs, résidence sous la ville, sont remis en vente.

## b) aménagement forestier :

Un arrêté préfectoral du 30 septembre 2014 a été pris relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Fontaine sous Jouy pour la période 2012-2031 pour une contenance de 25ha87 : « *la forêt communale est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle* ».

## **Finances communales :**

### **Indemnité de conseil et de budget**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Vu l'élection du nouveau Conseil municipal le 30 mars 2014,

Le Conseil municipal décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983;
- et d'accorder à Madame Erika GUILLEE, receveur municipal, à compter du 30 mars 2014, l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget à taux plein calculées selon les bases définies par les arrêtés précités.

## **Affaires Générales :**

### **Contrat de Maintenance Informatique – année 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer le contrat annuel avec NG Informatique (domicilié à Chambray 13, rue des aires) de 12 à 24 heures, pour un montant de 1380 € pour l'année 2014 afin d'assurer la maintenance du parc informatique de la mairie et de l'école de Fontaine sous Jouy.

### **Convocations commissions communales – modalité d'envoi aux élus**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de recevoir les convocations des réunions de commissions communales par messagerie électronique (mail) avec accusé de réception et avec possibilité d'y annexer des pièces jointes sous format PDF à compter du 20 octobre 2014.

## **Affaires Scolaires :**

- Exercice de sécurité : le 13 octobre a eu lieu un exercice de sécurité relatif aux inondations lié au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) à 10h00, les enfants ont été dirigés à la salle communale calmement. L'ensemble des alarmes ont fonctionné sauf celle du Directeur (hors service). 1800 établissements ont effectué cet exercice en Haute-Normandie avec un message d'information à la radio sur France Bleu.

- Rythmes scolaires : environ 90% des enfants inscrits à l'école participent aux ateliers TAP (temps d'activité périscolaire). L'ensemble des intervenants TAP continuent après les vacances de la Toussaint, et quelques bénévoles se mobilisent pour renforcer l'équipe de ces intervenants. Il y a 7 ateliers le mardi et 7 ateliers le vendredi proposés aux enfants.

Les locaux municipaux à savoir : la salle communale, la mairie, l'école sont occupés à cet effet mais il semblerait préférable de revoir la disponibilité de la bibliothèque de l'école.

Un premier bilan financier sera effectué mais finalisé en fin d'année.

- ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement)- convention multi-parties relative à la mise en œuvre de l'accueil du mercredi après-midi pour les niveaux maternel et primaire :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place la restauration et l'accueil des enfants à Jouy sur Eure les mercredis à partir de 12h00 à 18h30.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention multi-parties s'y rapportant avec les communes de Jouy sur Eure, Hardencourt-Cocherel et les autres communes de domicile des enfants fréquentant l'accueil du mercredi après-midi.

- Valorisation des déchets : la CAPE propose une animation réalisée sur le temps scolaire ou lors des ateliers péri-éducatifs par le biais du service environnement sur la valorisation des déchets.

- Scolarisation : un enfant supplémentaire en petite section de maternelle est à inscrire. La classe de petits-moyens de l'école de Fontaine sous Jouy étant saturée, une demande a été faite auprès de l'école de Jouy sur Eure, ce qui porte à 6 le nombre d'enfants scolarisés à l'extérieur.

### **Travaux-Voirie-Chemins :**

- Cantine scolaire : le carrelage a été posé cet été dans la pièce servant de livraison et de stockage des denrées alimentaires du restaurant scolaire, ces travaux étaient indispensables compte tenu des normes réglementaires

- Travaux à l'école : de la pelouse a été semée près de la classe du directeur.

- Etude énergétique bâtiments communaux : une étude est en cours en partenariat avec la CAPE pour analyser les consommations énergétiques des bâtiments communaux dans le but de réduire les dépenses s'y rapportant.

- Travaux de voirie : les avaloirs ont été débouchés, la vidange des fosses septiques de la mairie et de l'école et du logement de la poste ont également été faits. Les travaux à la station d'épuration, inscrits au budget 2014, seront effectués pendant les vacances scolaires de la Toussaint par l'entreprise SEPI. Une demande de devis pour effectuer le balayage des rues de la commune a été demandée au syndicat de voirie de Vernon ; le matériel dont dispose la commune étant hors d'usage. Les ponts de la « Ville de Paris » ont été rénovés par l'entreprise Cheron. Une analyse d'un éventuel regroupement avec le syndicat de voirie de Ste Colombe est en cours, le coût de ce regroupement est à étudier de manière approfondie.

- Point vert : la porte d'accès du point vert a été endommagée par un agent du service environnement de la CAPE. Un devis est en cours pour réparer les dommages.

- Achat d'une petite remorque : la commune a acheté une petite remorque avec une réhausse grillagée pour l'entretien de la commune pour 1250 € TTC.

- Chemin piétonnier : un plan pluriannuel d'ouverture des chemins est en cours de réalisation par la commission travaux.

- Bois de la Ronce : le curage du fossé le long du bois de la Ronce a été effectué.

- Aire de loisirs :

a) achat de 3 bancs et d'un range-vélos : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir 3 bancs et un range-vélos pour un montant de 764€ TTC. Ces équipements seront installés rue du bailli sur l'aire de loisirs. Ils seront mandatés en investissement à l'opération 144 du Budget Primitif 2014.

b) changement de couleur de la réhausse :

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal quant au changement de couleur de la réhausse complémentaire (filet) de l'aire multisports rue du bailli pour un coût total de 3500€ TTC.

Après réflexion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas changer la couleur de cette réhausse complémentaire par 10 voix.

4 voix s'étant portées « pour » ce changement de couleur (Luc Hébert, Jacques Pouchin, Patricia Bray, Michel Dupas).

c) fresque : une fresque « *Fontaine City* » est actuellement en cours d'élaboration par un des jeunes talentueux dessinateur du village

## **Comptes rendus des syndicats et de la CAPE :**

### **a) CAPE :**

#### **- Approbation du rapport d'activité 2013 de la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure)**

Vu la lecture du rapport d'activité de la CAPE pour l'année 2013,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre acte du contenu de ce rapport 2013.

Cette délibération sera adressée à la CAPE et transmise au représentant de l'Etat.

#### **-Compétence Aménagement numérique par la CAPE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la prise de compétence de la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure) à savoir : Aménagement numérique.

- **Transfert des pouvoirs de police au Président de la CAPE** : quelques maires n'ont pas accepté le transfert de police au Président de la CAPE. Par conséquent, celui-ci a refusé de prendre les fonctions comprises dans ce transfert (assainissement, collecte des déchets ménagers, aire d'accueil des gens du voyage, police de la circulation et du stationnement, délivrance d'autorisation de stationnement des taxis, habitat)

Information au conseil municipal. La police du Maire sur la qualité de l'eau rejetée dans les fossés est maintenue.

- **Information ALSH (accueil de loisirs le mercredi à Jouy sur Eure)** : la procédure engagée avec la trésorerie de Pacy sur Eure a été annulée par le Préfet, les communes prendront donc en charge les frais de fonctionnement de cet accueil à Jouy/Eure le mercredi jusqu'à fin décembre 2014. La CAPE devrait prendre le relai à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

-**Organisation des services** : un guichet unique doit être mis en place pour avoir un seul interlocuteur pour tous les services (les piscines, le stade...).

-**TAD** (Transport à la demande) : une nouvelle information sera distribuée aux habitants car ce service est sous-utilisé.

**b) SITS** : Des zébras seront dessinés sur la chaussée devant la mairie aux endroits correspondants aux différents arrêts de car scolaire.

**c) SIEGE** : il se propose d'installer 12 bornes de rechargement de voitures électrique sur la CAPE.

## **Informations diverses :**

- Proposition de service par la ville de Vernon : par courrier du 18 septembre dernier, Monsieur Sébastien LECORNU, maire de Vernon nouvellement élu, propose ses services et ses 500 agents pour mutualiser les services entre communes au sein de l'agglomération.

- Bulletin municipal : le bulletin municipal édition été 2014 est sorti et a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

- Elections sénatoriales : Les trois sénateurs élus sont : Hervé Maurey, Nicole Durantou et Ladislav Poniatski.

- Centre de gestion de l'Eure : Monsieur Pascal LEHONGRE a été élu Président du centre de gestion de l'Eure, cet établissement gère la gestion des carrières ainsi que le suivi médical et la formation des agents de la fonction publique territoriale de l'Eure

- Gendarmerie : une réunion élus-gendarmerie a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Parmi les sujets à l'ordre du jour les chiffres de la délinquance en vallée d'Eure. La commune de Fontaine sous Jouy dénombre 8 cas de délinquance de proximité, 10 atteintes aux biens, 8 vols, 3 cambriolages et 2 dégradations depuis le début de l'année 2014. Les services de la gendarmerie se proposent de nous accompagner pour entrer dans le processus « voisin vigilant ». Ce sujet sera analysé en commission « Travaux-Voirie-Chemins-Sécurité » avant une présentation en CM

### **Questions diverses :**

- Des plaintes sont rapportées sur les horaires d'éclairage public (plus longtemps le samedi soir par exemple). Un bilan économique sera effectué. Des évolutions sont possibles mais devront être étudiées.

**Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 24 novembre 2014 à 19h30**